



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

000024

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT**

Séance ordinaire du 7 AVRIL 2023

OBJET :

**PRISE EN CHARGE DE
DEPENSE DU BUDGET
ANNEXE
LOTISSEMENT PAR LE
BUDGET PRINCIPAL**

Date de la convocation
Le 30 mars 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

13 avril 2023

publiée ou notifiée le

14 avril 2023

Document certifié conforme,
Le Maire,



L'An Deux Mille Vingt Trois, le Sept Avril à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mmes Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Patricia DURIEUX-PATRIS (quitte la séance à 21h45), M. Daniel HERLAUD, Mmes Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Monique PASSET, Sandrine PONCHIANI-CODET, M. Benjamin LECLERCQ

Excusés : M. Jean-Luc FRERE (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Mme Catherine ROLY-EL HIBA (Pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), M. Didier MARMIGNON (Pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à Madame Christine PLUMECOCQ-FIQUET), MM. Romuald CHANTREL (Pouvoir à M. Michel RENARD), Cédric LATOUCHE (Pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ), Mmes Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Annie NOTELET), Mme Tiffanie SURIA (Pouvoir à Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Patricia DURIEUX-PATRIS (à partir de 21h45).

Absents : Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mme Monique PASSET, M. Nathalie DELHAYE-REVEL.

000024

Les budgets annexes de lotissements ou d'aménagement de zones d'activités et ceux retraçant l'exploitation du domaine privé de la collectivité ne sont pas des budgets SPIC. Ils peuvent être subventionnés par le budget principal à condition que cela ne conduise pas à des tarifs anormalement bas pour l'utilisateur qui seraient constitutifs de libéralités, et à condition que cela n'entraîne pas une méconnaissance des règles afférentes aux interventions économiques des collectivités territoriales.

Considérant le besoin de ressources de la section de fonctionnement du Budget annexe Lotissement Clos des Pensées,

Vu la prévision de l'exécution budgétaire 2023 du budget Lotissement,

Il est proposé de voter la subvention d'équilibre suivante :

- Budget Lotissement : 54 214,62 €

*Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

VOTE la subvention d'équilibre suivante :

- Budget Lotissement : 54 214,62 €

DECIDE l'inscription à l'article 65888 du Budget Principal 2023 vers le Budget Annexe Lotissement Clos des Pensées pour un montant de 54 214,62 €;

PRECISE que le montant définitif et la décision de versement de cette subvention seront portés à connaissance du Conseil Municipal par délibération expresse en fin d'exercice (afin d'ajuster ce montant au plus près du besoin de l'exécution budgétaire 2023 du budget annexe) ;

AUTORISE Madame le Maire à verser cette subvention en fin d'année dans la limite de cette ouverture de crédit prévisionnel ;

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



J. LEGRAND-DEJAYE.

Les secrétaires de séance,

M. PASSET

N. DELHAYE-REVEL